

AVIS AU PUBLIC – RÈGLEMENT-TAXE

Concerne : - Vente ambulante au moyen de Food-Bikes
- Emplacement public dans le cadre du marché de Noël

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 5 mai 2025 concernant l'adaptation du règlement-taxe relatif aux propriétés communales (point 25b de l'ordre du jour) a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 9 juillet 2025 sous la référence FC05-2025-A232.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 16 juillet 2025

pour le collège des Bourgmestre et Échevins,



le Secrétaire



le Bourgmestre

